

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2014

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 30 septembre 2014 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs CAMPILLO Didier, CLERT Pascal, DAVAT Christian, Mme COCHET Christelle, Mrs FRAIX-BURNET Jean-Philip, GERARD Pierre, Mmes GRUMEAU Monique, GUEYRAUD Bernadette, Mr LEON Jean-Michel et Mme TRAHAND Cécile.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absents :

Mme MORAND Julie

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de CLERT Pascal à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 01 septembre 2014 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

En l'absence d'observation, le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de

cette séance.

Le Maire, après avoir rappelé l'ordre du jour, en présente tour à tour les différents points.

1° SITE INTERNET : Présence de Monsieur Jean-Paul JONCKHEERE pour la présentation de sites Internet.

2° TAXE D'AMENAGEMENT : cette taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

Elle s'applique aux demandes de permis (y compris les demandes modificatives générant un complément de taxation) et aux déclarations préalables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le taux de cette taxe, à savoir 3 %, au 1^{er} janvier 2015.

3° CONVENTION PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LE RISQUE « PREVOYANCE » : la commune avait mandaté le Centre de Gestion de la Savoie afin qu'il procède à la mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « prévoyance ». Le groupement Adréa – Mutex a été retenu.

La commune a jusqu'au 31 décembre 2014 pour adhérer à cette convention et doit auparavant demander l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Savoie.

Les agents auront, quant à eux, deux ans pour adhérer ou non à cette convention et ce sans questionnaire médical.

Après en avoir délibéré, la Commune décide d'adhérer à cette convention et demande l'avis du Comité Technique pour une participation de 12 € par agent et pour un temps plein.

4° TRAVAUX :

→ Entrobé à Montagny : l'entreprise ne nous a toujours pas communiqué sa date d'intervention Peintures de la coupole à l'église : nous avons passé commande à Monsieur Dominique PERRON, Architecte, pour une mission de maîtrise d'œuvre.

→ Chemin des Mugnières : en hiver, ce chemin est damé pour l'accès au Creux de Lachat. Il faut voir avec Savoie Grand Revard pour qu'il participe aux travaux de remise en état.

→ Chemin de La Parrellaz : Monsieur le Maire va contacter Monsieur De Banizette, ONF, afin de voir si les conventions qui avaient été signées, il y a quelques années, entre les particuliers et la Commune, sont toujours valables.

5° APPROVISIONNEMENT EN PLAQUETTES BOIS POUR LA CHAUFFERIE : actuellement nous servons à La Compôte, mais nous avons eu des problèmes car le bois est trop humide. Nous avons dû modifier le paramétrage de la chaudière afin que celle-ci « accepte » le taux d'humidité. Monsieur le Maire a rencontré l'entreprise Excoffier qui devait faire des travaux afin d'améliorer la qualité des plaquettes, mais, à priori, à ce jour, rien n'a été fait. Nous avons reçu une proposition à 25 € le MAP de la part de Monsieur Mathieu FRANC. L'entreprise Excoffier serait à 26 € le MAP pour l'hiver 2014/2015.

6° BILAN RENTREE SCOLAIRE : il y a eu une réunion de rentrée entre les enseignantes et les parents à laquelle ont assisté Messieurs le Maire et le 2^{ème} adjoint.

Les parents regrettent que ne soit proposé que de la garderie pendant les TAP.

Des parents d'élèves vont venir pendant les TAP pour faire faire aux enfants quelques objets en pâte à sel afin que SAFRAN les vende au marché de Noël.

L'école de Saint François de Sales est fermée, le RPI Arith / Saint François de Sales devient donc un RPI concentré sur Arith.

7. DIVERS :

→ Ramassage ordures ménagères : Monsieur le Maire a rendez-vous avec Jean-Baptiste MOINOT, Communauté de Communes du Cœur des Bauges, pour voir la tournée

→ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : Madame Reynaud, DDT, viendra présenter prochainement au Conseil Municipal les incidences de la loi ALUR au regard de l'urbanisme

→ SMIAAC : Fête de la Rivière le 18 octobre 2014

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.
Le Maire,

J.M. LEON

